



# Jardin d'enfants « Les Moustiques »

Tous les enfants ayant atteints l'âge de 2 ans au 31 juillet 2026 peuvent s'inscrire.

Le jeudi après-midi est dédié à la pédagogie par la nature en milieu naturel (forêt), cette demi-journée est réservée aux 3-4 ans elle se déroule en général à l'extérieur.

## Dossier à télécharger sur : [www.lesmoustiques.ch](http://www.lesmoustiques.ch)



- ➔ L'inscription de l'enfant doit être faite uniquement par un représentant légal de l'enfant.
- ➔ L'inscription sera prise en compte uniquement avec la totalité des documents dûment complétés et signés :

- Formulaire d'inscription complété et signé.
- Questionnaire de santé renseigné et signé.
- Copie du carnet de vaccination (2 pages)
- 3 photos de votre enfant (Format portrait dimension 3.5x4.5cm env)
- Copie de la carte d'assurance ou de l'attestation de l'assurance maladie/accident.
- Preuve du paiement de l'inscription de CHF 100.- paiement à :  
Postfinance, IBAN CH63 0900 0000 1201 4233 9  
Titulaire du compte : Jardin d'enfants Les Moustiques - 1258 Perly



# REGLEMENT DU JARDIN D'ENFANTS « LES MOUSTIQUES »

Année scolaire 2026-2027

Chers parents,

Parce que le bien-être de votre enfant est notre priorité commune, nous vous invitons à consulter ce document. Il nous permettra de poser les bases d'une belle collaboration tout au long de l'année.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et avons hâte de poursuivre cette aventure avec vous et votre enfant.

## 1. Présentation et accès

Le jardin d'enfant Les Moustiques est situé au chemin des Vignes 1 à 1258 Perly. Le chemin d'accès au bâtiment nécessite le passage de deux portails pour la sécurité de votre enfant. Il est impératif de maintenir ceux-ci fermés et verrouillés, à chacun de vos passages.

A votre départ, nous vous remercions également de veiller à ce que la porte d'entrée du bâtiment soit bien fermée (crochée).



### a) Accès-parking :

Même pour une courte durée, il est strictement interdit (sous peine de contravention) de se garer devant le jardin d'enfants. De nombreuses possibilités de parking se trouvent aux alentours, merci de vous référer au plan affiché dans le vestiaire pour prendre connaissance des parkings autorisés.

### b) Composition :

Le personnel du jardin d'enfants « Les Moustiques » est composé de deux éducatrices de la petite enfance et d'une assistante socio-éducative (ASE). Un/une stagiaire peut compléter l'équipe éducative. Elle est atteignable hors vacances scolaires par téléphone : 022.771.23.20 ou email : [educatrices@lesmoustiques.ch](mailto:educatrices@lesmoustiques.ch)

### c) Approche pédagogique :

- Offrir à l'enfant un espace de vie adapté à ses besoins, un lieu sécurisé propice à son épanouissement, en complément de sa vie familiale.
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité ainsi que sa socialisation
- Encourager l'autonomie de l'enfant et développer sa créativité.
- Accompagner les enfants à la découverte de la nature et à la richesse qu'elle nous offre et les sensibiliser à l'environnement

## 2. Conditions d'admission et inscriptions

### a) Admissions :

L'âge d'admission est fixé à 2 ans révolus au 31 juillet. Sauf pour le groupe du jeudi après-midi, l'âge d'admission est fixé à 3 ans révolus au 31 juillet.

Aux Moustiques, nous accueillons chaque enfant avec sa singularité, sans distinction de culture, de religion ou de santé. Pour nous, l'inclusion signifie adapter notre environnement à l'enfant : en cas de besoins spécifiques, nous

construirons ensemble les mesures nécessaires pour que son accueil soit aussi fluide et naturel que celui de ses camarades. De même, l'acquisition de la propreté n'est en aucun cas un prérequis pour nous rejoindre.

Afin de préserver l'équilibre et l'harmonie du groupe jusqu'à l'été, les inscriptions se clôturent habituellement le 15 décembre. Toutefois, nous avons à cœur de faciliter l'arrivée des nouvelles familles au village. Des exceptions peuvent donc être envisagées pour les enfants d'âge préscolaire qui emménagent dans la commune, s'ils ont déjà l'expérience de la collectivité et souhaitent tisser leurs premiers liens avec leurs futurs camarades d'école.

Pour l'attribution des places, nous suivons l'ordre de priorité suivant :

1. Familles résidant sur la commune de Perly-Certoux.
2. Parents travaillant sur la commune de Perly-Certoux.
3. Toutes les autres familles, sans distinction de lieu de résidence.

### **b) Modalités d'inscription :**

#### **Constitution et remise du dossier**

Pour préparer au mieux l'arrivée de votre enfant, le dossier doit être complété dans son intégralité (disponible sur [www.lesmoustiques.ch](http://www.lesmoustiques.ch)).

- Nous vous attendons lors de la journée d'inscription officielle le samedi 25 avril 2026.
- Pour les familles actuelles : Si votre enfant fréquente déjà Les Moustiques, vous pouvez remettre le dossier à l'équipe éducative au plus tard la veille de cette date si vous souhaitez bénéficier d'une priorité sur les inscriptions.
- **Après le 25 avril : Les dossiers peuvent être transmis par mail, par courrier ou déposés dans notre boîte aux lettres.**

#### **Validation et frais d'inscription**

L'inscription devient effective dès le règlement de la cotisation, qui confirme votre engagement :

- CHF 100.— (tarif standard).
- CHF 200.— pour les inscriptions tardives (à partir du 15 juin). *Ce montant reste acquis à l'institution, même en cas d'annulation, afin de couvrir les frais administratifs.*

#### **Attribution des places et fréquentation**

L'attribution se fait selon les disponibilités. Pour favoriser l'épanouissement et la stabilité de l'enfant, nous préconisons un rythme régulier :

- 2 à 3 ans : Minimum 2 demi-journées par semaine.
- 3 à 4 ans : Minimum 3 demi-journées par semaine.
- Jours : Les inscriptions se font sur des jours fixes et distincts (un enfant ne peut pas être inscrit le matin et l'après-midi de la même journée).

Afin d'offrir cette chance au plus grand nombre, les demandes au-delà de 4 demi-journées seront confirmées dans un second temps, selon les places restantes.

#### **Confirmation**

Vous recevrez une confirmation définitive de l'admission et des jours d'écolage par courriel avant les vacances d'été.

## **3. Horaires**

<b>Matin :</b>	<b>L'enfant doit arriver sans faute entre :</b>	<b>Le départ de l'enfant est possible entre :</b>	<b>Horaires d'ouvertures</b>
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h00 à 8h45	11h30 à 11h55	<b>8h00 à 12h00</b>
<b>Après-midi :</b>			
Lundi, mardi, <b>Jeudi*</b>	13h30 à 14h30 <b>*13h30</b>	16h45 à 17h25 <b>*dès 17h à 17h25</b>	<b>13h30 à 17h30</b>

\*Le jeudi après-midi votre enfant doit obligatoirement être amené pour 13h30 et son départ ne peut être possible qu'à partir de 17h étant donné que nous organisons des sorties spéciales ce jour-là.

#### a) Arrivée et départ de l'enfant

Nous rappelons qu'il est obligatoire de respecter les horaires d'accueil et de départ du jardin d'enfants.

L'enfant doit être accompagné jusqu'à l'intérieur du vestiaire et son arrivée doit être annoncée aux éducatrices. Il est également indispensable de vous annoncer lors du départ de l'enfant.

Lors de l'inscription, les parents doivent indiquer les noms, prénoms et téléphones des personnes autorisées à venir rechercher leur enfant. Ces personnes doivent obligatoirement être majeurs (**+ de 18 ans**). L'Équipe Éducative veille à ce que ce dernier parte avec une personne faisant partie de la liste. L'équipe éducative refusera que l'enfant parte avec une personne non annoncée par les parents ou si la personne est mineure.

#### b) Vacances et jours fériés

Le jardin d'enfants est fermé durant les vacances scolaires ainsi que durant les jours fériés officiels du canton de Genève. Il est également fermé durant la journée du 1<sup>er</sup> mai et le pont de l'Ascension.

#### c) Dépannage

En fonction des disponibilités, il est possible de bénéficier de demi-journée de dépannage. Cela signifie que l'enfant peut fréquenter le jardin d'enfants durant une demi-journée à laquelle il n'est habituellement pas inscrit.

Pour réserver une place de dépannage, il suffit de s'annoncer au plus tôt au personnel du jardin d'enfants, qui pourra vous confirmer le dépannage en fonction des places disponibles.

La demi-journée de dépannage est facturée au prix de CHF 30.-. Ce montant est à payer le jour du dépannage directement à l'équipe éducative, paiement possible par cash ou via Twint.

### 4. ABSENCE



Les absences doivent être annoncées au plus vite par email ou téléphone :

- Téléphone au 022.771.23.20 ou email : [educatrices@lesmoustiques.ch](mailto:educatrices@lesmoustiques.ch).

Les absences (vacances, maladie, accident, etc...) ne donnent pas droit à une réduction de l'écolage.

Après 2 semaines consécutives d'absences non excusées, la place de l'enfant pourra être remise à un autre enfant. L'écolage reste dû, selon l'article 9 du présent règlement.

### 5. Santé et collaboration avec les services externes

L'ensemble du personnel prend toutes les mesures de propreté nécessaires pour garantir l'hygiène au sein du jardin d'enfants afin de prévenir la propagation des maladies contagieuses.

Les parents sont rendus attentifs au fait que, dans les collectivités d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et ceci indépendamment de toutes les précautions prises. De même que les accidents, morsures, griffures pouvant survenir durant les jeux entre les enfants

#### a) Recommandations :

- **L'équipe éducative doit impérativement être prévenue si un médicament a été administré à l'enfant avant sa venue au jardin d'enfants.**
- Il est impératif de prévenir le personnel éducatif en cas de maladies infantiles telles que : la varicelle, la rougeole, les oreillons, la scarlatine, la coqueluche, l'impétigo, les poux, les piqures de punaises de lit, la teigne, la gale, l'herpès (liste non-exhaustive).
- L'enfant doit rester chez lui en cas de fièvre ou s'il ne se sent pas bien.
- En cas de parasites (poux ou autre) un traitement adapté doit être entrepris aussitôt, l'enfant pourra venir au jardin d'enfants lorsque le traitement est entrepris et suivi. Nous vous prions d'en informer le personnel éducatif.



- Les questions de santé tels que : allergies (alimentaires ou autres), asthme, épilepsie, diabète etc. sont à signaler à l'éducatrice responsable qui s'occupera du protocole qui concerne les allergies et mettra si nécessaire, en PAI (SSEJ) en place. Les informations restent confidentielles.

Un enfant malade reste à la maison. L'équipe éducative se réserve le droit de refuser un enfant à son arrivée, s'il manifeste des symptômes de maladie. Si l'état de santé de l'enfant l'exige, l'éducatrice peut demander aux parents de venir chercher l'enfant.

### **b) Sécurité et premiers soins**

En nous confiant votre enfant, vous nous donnez votre entière confiance pour agir avec réactivité en cas de nécessité.

Notre équipe est régulièrement formée aux gestes de premiers secours afin d'assurer une prise en charge immédiate et bienveillante. Si la situation l'exige, l'équipe éducative prendra toutes les mesures qui s'imposent, notamment en contactant les services d'urgence (144), pour garantir la sécurité et le bien-être de votre enfant.

### **c) Collaboration avec des services externes**

Pour garantir une prise en charge optimale des enfants, le jardin d'enfants collabore régulièrement avec des professionnels de différents services :

- Le Service de Santé de l'Enfant et de la Jeunesse (SSEJ) : service chargé de promouvoir et de protéger la santé, de prévenir les maladies infectieuses et d'établir des mesures d'hygiène dans les institutions de la petite enfance. Il assure des visites de santé, des accompagnements d'enfants, des actions et des programmes d'éducation à la santé.
- La Guidance Infantile des HUG (GI) : des logopédistes, des psychologues peuvent conseiller l'équipe éducative dans ses démarches afin de pallier les diverses situations.
- Le Service éducatif itinérant (SEI) : lorsque l'intégration présente une difficulté, ce service collabore avec l'institution afin de garantir une prise en charge adéquate.
- L'action préventive en milieu familial (APMF).
- Le Service de la Protection des Mineur-e-s (SPMI) : service ayant pour mission d'assister la famille dans sa tâche éducative et de veiller aux intérêts de l'enfant et de le protéger.
- Le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) : service chargé de l'autorisation et de la surveillance des structures d'accueil de jour de la petite enfance.
- Le/la pédiatre de l'enfant.
- Le/la logopédiste de l'enfant.

## **6. VIE QUOTIDIENNE**

Nous vous remercions de vêtir votre enfant avec des habits simples et pratiques pour ses activités au jardin d'enfants.

### **a) Matériel à fournir – Reste à disposition au jardin d'enfants :**

Il est obligatoire que l'ensemble des affaires personnelles soit marqué du prénom de l'enfant pour éviter toute perte ou confusion

- **Des pantoufles** bien adaptées aux pieds de votre enfant (pantoufles fermées, pas de sabot style crocs).
- **Un sac personnel**, qui contiendra des affaires de rechange à renouveler en fonction des saisons.
- **Un paquet de couches à scratch** (pas de pull-up) si l'enfant n'a pas acquis la propreté.
- **Un effet personnel à câliner** (doudou et/ou sucette) si besoin.
- **Pantalon de pluie (imperméable) et équipement de neige** en période hivernale.
- **Chaussures adaptées aux sorties** ; bottes de pluie, bottes d'hiver.
- **Gourde nominative et boîte pour la collation** (voir ci-dessous pour les détails concernant la collation)

## **b) Collations**

Pour les goûters, Les Moustiques proposent de l'eau aux enfants, les parents amènent eux-mêmes une collation saine pour leur enfant. Des exemples de collations saines et pratiques peuvent être demandés à l'équipe éducative.

La collation du matin est constituée uniquement de fruits et/ou de légumes frais et variés. Elle ne remplace pas un petit-déjeuner qui doit être pris à domicile.

La collation de l'après-midi est constituée de fruits et de légumes frais et variés et est complétée par un féculent tel que pain, galettes de riz, biscuit petit-beurre.

L'enfant apportera sa collation dans une petite boîte marquée à son nom.

## **c) Pour l'anniversaire de votre enfant :**

Lors d'un anniversaire, il est possible d'apporter un gâteau ou une brioche (simple, sans crème et facile à partager). Il est nécessaire d'en parler à l'équipe éducative à l'avance afin de programmer le jour de l'anniversaire.



**Le personnel éducatif ne distribue pas les invitations personnelles. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.**

## **d) Règles au sein de l'institution :**

### **Au vestiaire :**

- Il est strictement interdit de manger et d'y laisser des médicaments ou de la nourriture même dans des sacs à dos.
- Nous vous remercions de veiller à ce que la porte d'entrée soit bien fermée (crochée) lors de votre départ

### **Dès le portail extérieur : il est strictement interdit**

- D'être au téléphone.
- De prendre les enfants en photo ou en vidéo, même s'il s'agit uniquement du votre.

## **7. Responsabilités**

Le comité du jardin d'enfants et l'équipe éducative décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de détérioration d'objets, de bijoux, de vêtements appartenant à l'enfant. Le vestiaire est un lieu qui n'est pas surveillé, il peut y avoir du passage externe au Jardin d'enfants.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents aussitôt que ceux-ci se trouvent dans l'enceinte du jardin d'enfants.

L'assurance Responsabilité Civile ainsi que les assurances maladie et accidents sont du ressort des parents.

## **8. Dispositions financières :**

### **a) Cotisation annuelle – frais d'inscription :**

En inscrivant votre enfant aux « Moustiques », vous devenez automatiquement membre de l'Association « Les Moustiques » pour l'année scolaire.

La cotisation pour l'année scolaire se monte à CHF 100.- par enfant et CHF 50.- par enfant supplémentaire. En cas d'inscription après le 15 juin, l'inscription sera considérée comme tardive et la cotisation sera alors de CHF 200.- pour 1 enfant et CHF 100.- par enfant supplémentaire. Elle est non remboursable en cas de désistement.

Dans le cas d'inscription en dehors de la journée prévue, il est possible de demander une facture avec QR-Code par email à [comptabilite@lesmoustiques.ch](mailto:comptabilite@lesmoustiques.ch) pour effectuer le versement qui validera le dossier d'inscription, il est également possible de verser le montant en cash ou par Twint directement au jardin d'enfants, il est interdit de déposer de l'argent dans la boîte aux lettres.

### b) Tarifs des écolages :

Nombre de demi-journées par semaine	Enfants habitant sur la commune	Enfants habitants hors commune
2 demi-journées par semaine	<b>CHF 190.- par mois,</b> soit CHF 1900.- pour toute l'année	<b>CHF 210.- par mois,</b> soit CHF 2100.- pour toute l'année
3 demi-journées par semaine	<b>CHF 285.- par mois,</b> soit CHF 2850.- pour toute l'année	<b>CHF 315.- par mois,</b> soit CHF 3150.- pour toute l'année
4 demi-journées par semaine	<b>CHF 380.- par mois,</b> soit CHF 3800.- pour toute l'année	<b>CHF 420.- par mois,</b> soit CHF 4200.- pour toute l'année
5 demi-journées par semaine	<b>CHF 475.- par mois,</b> soit CHF 4750.- pour toute l'année	<b>CHF 525.- par mois,</b> soit CHF 5250.- pour toute l'année
6 demi-journées par semaine	<b>CHF 570.- par mois,</b> soit CHF 5700.- pour toute l'année	<b>CHF 630.- par mois,</b> soit CHF 6300.- pour toute l'année
Coût mensuel à la demi-journée	CHF 95.-/mois	CHF 105.-/mois
<b>Dépannage :</b>	<b>CHF 30.- à payer cash ou par Twint le jour du dépannage au plus tard</b>	

Une réduction de 10% est accordée pour une famille ayant plus d'un enfant inscrit.

### c) Conditions de paiement

Le paiement de l'écolage mensuel doit être effectué par mois d'avance. Le premier paiement doit être versé avant le 1<sup>er</sup> août. Il est également possible de faire un ordre permanent de fin juillet à fin avril (10x) du montant de l'écolage.

Les factures sont envoyées par email, il est important de vérifier les spams si vous ne recevez pas la facture envoyée chaque mois. En cas de retard de paiement, des rappels sont envoyés et des frais sont ajoutés dès le 2<sup>ème</sup> rappel.

Rappel de paiement	1 <sup>er</sup> rappel :	Chf 0.-
	2 <sup>ème</sup> rappel :	Chf 10.-
	3 <sup>ème</sup> rappel :	Chf 20.-

Après plusieurs rappels, les écolages seront facturés par trimestre d'avance. Si les écolages restent impayés, cela peut entraîner l'exclusion immédiate de l'enfant du jardin d'enfants et votre dossier sera transmis à l'Office des poursuites. La totalité des impayés y compris les frais de rappels et de poursuites restent dus.

La facturation trimestrielle peut également être appliquée pour les familles ayant eu des retards de paiement par le passé (fratrie et/ou années précédentes). De plus le contentieux peut être transmis à la Mairie de Perly-Certoux qui est notre principal subventionneur.

Dans le cas où des factures restent impayées, la réinscription au jardin d'enfants, pour l'enfant concerné mais également pour toute la fratrie, sera refusée.

L'équipe éducative n'est pas concernée pour les questions de paiements des écolages. Pour toute question à ce sujet, il est important de vous adresser par email à l'adresse : [comptabilite@lesmoustiques.ch](mailto:comptabilite@lesmoustiques.ch).

#### **d) Attestation de frais de garde**

Les factures envoyées aux parents font office de justificatifs de frais de garde pour les impôts. Si nécessaire ou en cas de perte de factures, les factures peuvent être renvoyées dans ce cas, des frais administratifs de CHF 30.- vous seront facturés.

### **9. Résiliation**

La résiliation d'une inscription doit se faire par écrit, avec un préavis de minimum 1 mois, pour la fin du mois suivant.

### **10. Qui fait quoi ? Comité et Équipe éducative**

Le Jardin d'enfants Les Moustiques est une Association à but non lucratif, politiquement et confessionnellement neutre. Subventionnée par la Commune de Perly-Certoux, ses principaux membres sont les parents dont les enfants fréquentent l'institution.

L'association est gérée et administrée par un comité de minimum 4 membres, élus par l'Assemblée générale. Le comité se réunit régulièrement afin de gérer le bon fonctionnement de l'association. (Pour plus d'informations, voir les statuts).

Le Comité se tient à la disposition des parents pour tout ce qui concerne le jardin d'enfants sur le plan administratif (service facturation, fonctionnement, gestion de l'association, etc.).

➔ **Coordonnées du comité : [comptabilite@lesmoustiques.ch](mailto:comptabilite@lesmoustiques.ch).**

L'Équipe Éducative se tient à la disposition des parents pour tout ce qui est en lien avec la pédagogie ou toute question concernant l'enfant (développement, comportement, santé). Des entretiens peuvent être réalisés avec les parents et le personnel éducatif sur rendez-vous.

➔ **Coordonnées de l'équipe éducative : Téléphone 022.771.23.20 ou email [educatrices@lesmoustiques.ch](mailto:educatrices@lesmoustiques.ch)**

### **11. Divers**

#### **a) Soirée des parents :**

L'équipe éducative organise une soirée pour les parents en automne. La présence de l'un des deux parents au minimum est vivement souhaitée.

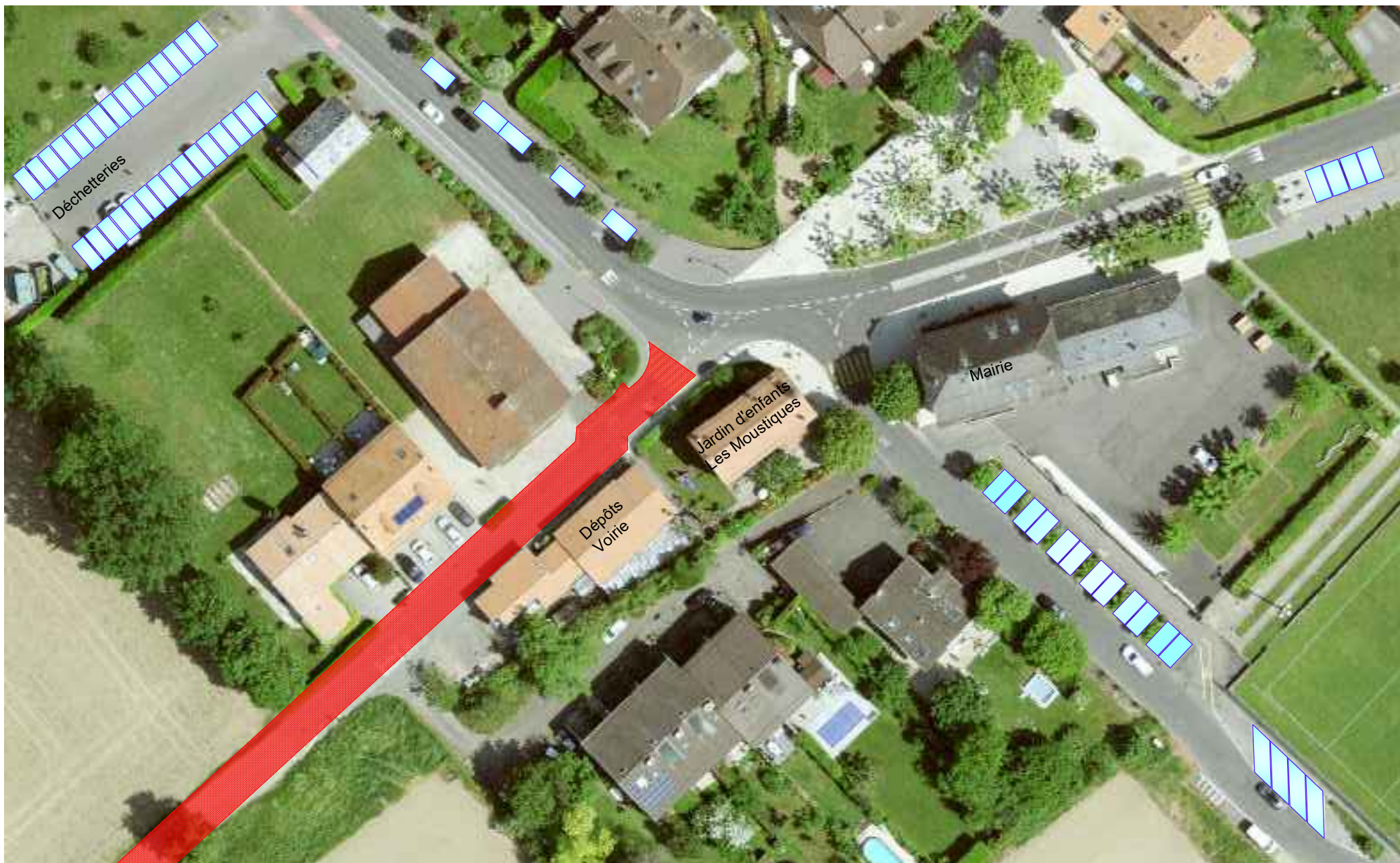
#### **b) Parking – Plan :**

Conformément au point 1. a) du présent règlement le plan mentionnant les différentes possibilités de parking et joint à ce règlement il est également affiché dans le vestiaire.

#### **c) Approbation du règlement**

Le présent règlement est considéré comme lu et approuvé par le paiement de la cotisation.

Perly, février 2026



Légende:



Arrêt et stationnement Interdits



Stationnement autorisé



## Jardin d'enfants Les Moustiques Formulaire d'inscription

Doit être rempli uniquement par un représentant légal de l'enfant  
MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT 😊

### Coordonnées de l'enfant

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
NPA et localité : \_\_\_\_\_  
N° de téléphone privé : \_\_\_\_\_  
Assurances : Accident : \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_  
Responsabilité civile : \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_  
Nom du pédiatre ou médecin : \_\_\_\_\_  
Photocopies du carnet de vaccinations données,  Oui mon enfant est vacciné  
 Non mon enfant n'est pas vacciné  
Langue(s) parlée(s) de l'**enfant** : \_\_\_\_\_  
Et autre(s) langue(s) parlée(s) **en famille** : \_\_\_\_\_  
Fratrie : frère(s) et sœur(s) prénom (s) et année (s) de naissance : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Coordonnées des parents ou représentant-s légal-s

	<u>Parent 1 ou responsable légal(e)</u>	<u>Parent 2 ou responsable légal(e)</u>
Nom	_____	_____
Prénom	_____	_____
Adresse	_____	_____
Nationalité	_____	_____
NPA + localité	_____	_____
Adresse e-mail	_____	_____
Téléphone privé	_____	_____
Portable	_____	_____
Téléphone prof.	_____	_____
Profession/Lieu de travail	_____	_____
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Remarques :	_____	

## Coordonnées de l'enfant

---

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

## Coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence (hors parents)

---

1. Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
N° tél fixe et portable : \_\_\_\_\_
2. Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
N° tél fixe et portable : \_\_\_\_\_
3. Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
N° tél fixe et portable : \_\_\_\_\_

## Droit à l'image

---

Nous avons pris note que "Les Moustiques", utiliser des images filmées ou photographiées des enfants dans les cadres, non commerciaux suivants.

- ⇒ Pour les travaux d'étude du personnel, dont la diffusion est limitée à l'école formatrice ainsi que la présente association.
- ⇒ Pour la présentation de l'association au moyen de projection ou panneau d'affichage lors des réunions des parents par exemple.
- ⇒ Pour la présentation de nos activités sur des réseaux sociaux tels que WhatsApp ou autre. Dans ce cas-là, les visages des enfants ne seront jamais reconnaissables. Si l'enfant n'est pas de dos, son visage sera caché ou flouté.

- Nous autorisons** "Les Moustiques", à utiliser des images filmées ou photographiées de notre enfant selon les usages mentionnés ci-dessus.
- Nous n'autorisons pas** "Les Moustiques", à utiliser des images filmées ou photographiées de notre enfant selon les usages mentionnés ci-dessus.

## Droit aux déplacements

---

Nous avons pris note que l'Association du Jardin d'enfant " Les Moustiques ", peut sortir du périmètre usuel avec notre enfant dans le cadre des activités du Jardin d'enfants. Les sorties peuvent se faire à pied, mais également en bus.

## Soins et santé

---

- Nous autorisons le personnel éducatif à prendre les mesures nécessaires à la sécurité de mon enfant et du groupe et d'appeler le 144 en cas de nécessité. J'ai pris note que je serai averti rapidement par téléphone.
- Nous avons pris note que je dois/nous devons être atteignables par téléphone lorsque mon/notre enfant est au jardin d'enfants « Les Moustiques ».
- Nous avons pris note qu'il est impératif de prévenir le personnel éducatif si un médicament a été administré à l'enfant lors de sa venue au jardin d'enfants.

## Coordonnées de l'enfant

---

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

## Choix des jours

---

Nous désirons inscrire notre enfant \_\_\_\_\_ par semaine (Min. 2 demi-journées par semaine sur des jours différents, nous recommandons en minimum de 2 à 3 demi-journées selon l'âge de l'enfant)

**Nous avons pris note que si notre enfant n'a pas atteint l'âge de 3 ans au 31 juillet 2026, il n'est pas possible de l'inscrire le matin + l'après-midi de la même journée.**

Mon choix idéal se porte sur les demi-journées suivantes :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

\*Attention : le jeudi après-midi est réservé aux enfants ayant 3 ans au 31 juillet 2026

Remarque :

---

Nous confirmons avoir pris Règlement du Jardin d'enfants « Les Moustiques » - Année scolaire 2026-2027 et nous nous engageons à la respecter.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature-s : \_\_\_\_\_

Formulaire "Personnes autorisées à prendre en charge votre enfant" 2026-2027 Les Moustiques

**Merci d'écrire lisiblement**

Prénom et Nom de famille l'enfant : .....

**Nom et prénom des personnes autorisées à prendre en charge l'enfant**

**tél portable ou fixe**

**Lien de parenté**

1	.....	.....	.....
2	.....	.....	.....
3	.....	.....	.....
4	.....	.....	.....
5	.....	.....	.....
6	.....	.....	.....
7	.....	.....	.....
8	.....	.....	.....

Remarques à nous signaler \* : .....

**Date :** .....

**Signature** du(des) représentant (s) légal(aux) de l'enfant : .....

En cas de changements, il est nécessaire d'informer le personnel éducatif au plus vite et de modifier cette fiche.

NB: \* les remarques particulières resteront strictement confidentielles et cette fiche sera détruite lorsque l'enfant quitte le jardin d'enfants.

**QUESTIONNAIRE DE SANTÉ CONFIDENTIEL***A remplir par le parent,**A remettre à la direction du **jardin d'enfant** et à l'infirmière du SSEJ si besoin  
Reste dans la structure pour la période durant laquelle l'enfant est inscrit*

Madame, Monsieur, chers parents,

Afin de pouvoir accueillir et prendre soin au mieux de votre enfant, il est important que l'équipe éducative reçoive de votre part quelques informations sur sa santé et son développement.

Dans ce but, nous vous proposons de répondre aux questions qui suivent.

Pour tout besoin de santé nécessitant des mesures particulières dans la structure, l'infirmière et le médecin du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) qui collaborent avec l'équipe éducative sont à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter au **022 546 41 00**.

**COORDONNEES**

1. Nom : ..... Prénom : .....
2. Date de naissance : .....
3. Pédiatre (et téléphone) : .....
4. Votre enfant a-t-il une assurance maladie ?  Oui  Non

**SANTE - TRAITEMENTS**

5. Estimez-vous que votre enfant est en bonne santé ? .....
6. Votre enfant est-il vacciné selon le plan suisse de vaccination ?  Oui  Non

*Nouveaux inscrits et enfants du groupe 1-2 ans : Veuillez remettre une copie du carnet de vaccination au jardin d'enfants. Cette copie sera conservée jusqu'au départ de votre enfant.*

7. Votre enfant a-t-il actuellement un problème de santé, de développement ou d'allergie nécessitant une attention particulière de la part de l'équipe éducative ou la collaboration de l'infirmière du SSEJ ?

Oui  Non (passez à la question 8)

**7.1. Quel problème de santé présente votre enfant ? (cochez ce qui convient)**

- Allergie/intolérance à : .....
- Asthme/bronchite obstructive
- Convulsion
- Difficulté dans le mouvement
- Difficulté de langage
- Autres (précisez svp) : .....
- Comment cela se manifeste-t-il ? .....

7.2. À quoi l'équipe éducative doit-elle être attentive ? .....  
.....

7.3. Votre enfant doit-il prendre des médicaments pendant son temps d'accueil ?  
 Oui  Non

Si oui, veuillez faire remplir la fiche de traitement par votre pédiatre et donner les informations écrites à l'équipe éducative.

8. Autorisez-vous l'administration de Paracétamol (Ben-u-ron, Tylenol ou Dafalgan) en cas de fièvre à plus de 38,5°?  
 Oui  Non

9. Acceptez-vous que votre pédiatre soit contacté au cas où vous n'êtes pas atteignable ?  
 Oui  Non

ALIMENTATION

10. Quelles sont les habitudes alimentaires de votre enfant?  
.....  
.....

11. Certains aliments doivent-ils être évités ?  Oui  Non

12. Si oui, lesquels ? .....  
En cas d'allergie alimentaire, veuillez faire remplir une fiche régime par votre pédiatre et aborder cette question avec la direction de la structure

PROPRETE

13. À quel stade d'apprentissage de la propreté est votre enfant ?  
.....

HABITUDES

14. Particularités que vous souhaitez transmettre à l'équipe éducative (ce que votre enfant aime ou n'aime pas, vos observations pour bien le comprendre...) :  
.....  
.....  
.....

Si vous avez d'autres observations concernant la santé ou le développement de votre enfant dont l'équipe éducative doit tenir compte, veuillez en informer la direction de la structure.

Date : ..... Signature des parents : .....